

**Mairie de SERILHAC
19190 SERILHAC**

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 8 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le 8 décembre à 20h, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yohan LAVAL, Maire.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par courrier en date du 1 décembre 2014

Nombre de Conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 9

Procurations : 0

Conseillers Présents : Yohan LAVAL, Gérard VERGNE, Frédéric LORIEL, Christiane VERLHAC BARRE, Karine TERROU, Sébastien LEFEBVRE, Elodie ROUGIER, Guy CHADELAUD, Maurice LAGIER

Conseillers Absents : Claude GENESTE Delphine GADAUD

Procurations :

Secrétaire de séance : Karine TERROU

Ordre du jour :

- *Appel nominal*
- *Désignation du secrétaire de séance*
- *Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 novembre 2014*
- *Décision modificative budget assainissement*
- *Emprunts assainissement*
- *Redevances assainissement collectif*
- *Demande subvention pour la section golf au Collège de Beynat*
- *Demande subvention pour le « déficit robot » au Collège de Beynat*
- *Renouvellement contrat assurance statutaire du personnel / CNP*
- *Demande subvention « festin d'Auteurs »*
- *Questions diverses*

Une délibération a été rajoutée en début de Conseil : diagnostic radon à l'école

DELIBERATION N° 107/2014 : DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il convient de faire une décision modificative sur le budget assainissement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette décision modificative.

DELIBERATION N° 108/2014 : EMPRUNTS POUR ASSAINISSEMENT

Pour les travaux d'assainissement, Mr le Maire informe l'assemblée qu'il convient de faire :

- Un prêt relais de 27 000€ sur 2ans, taux fixe à 1.15% pour le prêt relais avec une mise à disposition au 01/01/2015 et la première échéance au 01/01/2016
- et un prêt de 60 000€ sur 20 ans, taux fixe à 2.35% avec une mise à disposition au 01/01/2015 et la première échéance au 01/04/2015

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette décision et autorise à Mr le Maire à signer tout document s'y référant

DELIBERATION N° 109/2014 : REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET PARTICIPATION AUX TRAVAUX

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'augmenter le montant de la redevance assainissement en raison des travaux sur l'assainissement collectif de la commune ainsi que de facturer aux abonnés une participation aux travaux de 200€.

Il a été recensé 36 abonnés

Plusieurs possibilités

Abonnement annuel	130 €	120 €	113 €
Coût/ m3 d'eau consommée	1 € le m3	1.27 € le m3	1.50 € le m3
Pour 36 abonnés	5844 €	5800 €	5800 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour, décide :

- que les tarifs seront :
 - abonnement annuel : 130€
 - consommation : 1€/m3

► que la participation aux travaux serait de 200 € par abonnés facturée une seule fois en 2015.

Il est à préciser que cette nouvelle redevance entrera en service à compter de 2015 et sera bien évidemment facturée aux abonnés au prorata de la consommation d'eau facturée à partir de la fin des travaux d'assainissement .

Avant, c'est le tarif 2014 qui sera appliqué

DELIBERATION N° 110/2014 : DEMANDE DE SUBVENTION GOLF / COLLEGE AMEDEE BISH DE BEYNAT

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande reçue du collège Amédée Bish de Beynat, nous demandant une subvention pour la section golf.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder une subvention de 30€ au collège Amédée Bish.

DELIBERATION N° 111/2014 : DEMANDE DE SUBVENTION « DEFIT ROBOT » AMEDEE BISH DE BEYNAT

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande reçue du collège Amédée Bish de Beynat, nous demandant une participation financière pour le déficit robot 2015 ; un enfant de Sérilhac est concerné.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité des membres présents, décident de verser au Collège Amédée Bish une participation de 30 €.

DELIBERATION N° 112/2014 : PASSATION DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Considérant le contenu des propositions, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la CNP

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

- de retenir la proposition de la CNP et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2015 et pour une durée de 1 an
- d'autoriser Mr le Maire à signer le contrat d'assurance avec la CNP

DELIBERATION N° 113/2014 : DEMANDE DE SUBVENTION « FESTIN D'AUTEUR »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention faite à la Commune de Sérilhac dans le cadre de l'organisation de Salon de Livre de Cuisine à Beynat le 18 et 19 avril 2015.

Cette manifestation est organisée et portée par l'association « festin d'auteurs »

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas accorder de subvention

DELIBERATION N° 114/2014 : DEPISTAGE RADON

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire intervenir une entreprise pour faire un dépistage du radon dans l'enceinte de l'école.
Ces travaux seront réalisés en 2015 ; il est à prévoir l'incidence financière au budget 2015

Monsieur le Maire présente plusieurs devis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

- d'accepter le devis de l'entreprise A2S de Tulle pour un montant de 419€TTC.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

Info d'une vente de terrain sur la commune à transmettre pour le site

- aide de l'Etat à hauteur de 50€ par enfant pour le périscolaire
 - vente des marrons a rapporté 300 € à la commune
 - pont du Chambon et pont de la Guérite sont à voir pour le passage de la Sirtom
- info de la réunion publique pour l'assainissement le jeudi 11 décembre à 20h
info de ramassage de la ferraille courant janvier 2015 au profit de la caisse des écoles

fin de la séance à 21h45